

Projet de règlement grand-ducal

portant exécution de la loi du ... décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

Avis du Conseil d'Etat

(19 décembre 2008)

Par dépêche du 2 octobre 2008, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du ... décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

Le texte du projet, élaboré par le ministre du Trésor et du Budget, correspond, selon ses auteurs, *mutatis mutandis* au règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 portant exécution de la loi du même jour concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008. A ce titre, il n'était accompagné ni d'un exposé des motifs ni d'un commentaire des articles.

Le Conseil d'Etat peut marquer son accord avec le projet sous examen dont le dispositif n'appelle pas d'observation particulière. Il ignore toutefois les raisons pour lesquelles il n'est plus fait mention au quatrième alinéa de l'article 2 du texte du projet sous examen des articles budgétaires 08.0.12.350 et 08.0.33.000.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 19 décembre 2008.

Le Secrétaire général,

Le Président,